

## Séminaire international du 29 avril 2005 sur le thème de la coopération décentralisée entre la Région de Bruxelles-Capitale et les pays du Maghreb en matière de gestion durable des déchets.

Ce séminaire était organisé par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) et l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) dans le cadre du projet Med'Act 2 (« développement urbain durable ») - volet 1 financé par la Commission européenne.

Ce séminaire a permis :

- de poursuivre la réflexion sur les pistes de collaboration nord-sud en matière de gestion des « déchets-produits-ressources », en particulier dans le cadre des actions de l'ACR+ ;
- d'approfondir l'identification des sujets d'intérêt commun et des modalités appropriées en matière de coopération dans le domaine de la gestion des déchets ;
- d'identifier les partenaires intéressés à entrer plus avant dans la démarche, notamment dans la perspective du montage de nouveaux projets en partenariat et la recherche d'appuis financiers européens.

Après une matinée consacrée au cadre (UE, METAP) et aux initiatives de coopération décentralisée en matière de gestion des déchets (Rabat, Alger, Mahdia), l'après-midi a été consacrée à deux sessions parallèles, l'une concernant les modalités de coopération et l'autre relative aux thèmes d'action privilégiés et ce sur base d'un projet d'accord-type de coopération. Le débat fructueux au sein des ateliers puis en plénière a notamment mis en évidence les points suivants :

Les **thèmes d'actions** prioritaires suivants ont été identifiés :

- o Analyse de la composition des déchets
- o Identification de sites et conception de nouvelles décharges contrôlées
- o Caractérisation des modes de consommation (approche intégrée déchets-produits-ressources)
- o Méthodes de collecte et tri (porte à porte, bulles, déchetteries, conteneurs)
- o Diagnostic des modes de collecte des déchets municipaux
- o appréhension de diverses modalités de financement pour la gestion des déchets
- o Analyse du contexte réglementaire local
- o Procédures européennes de financement pour des actions dans le domaine "déchets/produits/ressources"
- o Systèmes de responsabilisation des producteurs et consommateurs
- o Taxes et redevances déchets (incl. sacs payants)
- o Mécanismes de Développement Propres (liés aux émissions CO2) pour financer des projets liés à la gestion des déchets
- o modes de contrôle et définition de normes de gestion des "points noirs" ou dépôts sauvages;
- o rédaction d'un cahier des charges pour la réhabilitation d'anciens sites de décharge
- o contrôle et supervision de l'exécution des marchés publics (concessions p. ex.)
- o Création d'un centre d'expertise régional permettant des échanges nord-sud et sud-sud
- o Evaluation et suivi des campagnes de sensibilisation
- o Education aux déchets et à l'éco-consommation notamment dans les programmes scolaires
- o Création de filières de formation professionnelle et/ou de formation continue

En ce qui concerne les **modalités**, le débat a mis en évidence la nécessité:

- o de faire porter l'accord sur les échanges d'informations et d'expériences
- o de préciser les objectifs de l'accord
- o de définir des modalités de suivi et d'évaluation du partenariat (indicateurs de progrès)
- o de s'intégrer dans les stratégies régionales et nationales
- o de tenir compte de l'acquis de la Région partenaire
- o de préciser les engagements financiers des parties
- o d'identifier en commun les besoins et les acteurs partenaires
- o de préciser les outils à mettre en œuvre
- o de définir les outils et les moyens d'échange d'information (plateforme d'échange d'information ou Extranet)
- o de ne pas limiter le partenariat à une assistance technique mais de l'ouvrir à d'autres domaines d'expertise
- o d'apport d'expertise sur les questions des coûts et des modalités de financement
- o d'organiser des voyages d'études qui combinent visites d'installations techniques, stages dans les administrations, rencontres d'experts et d'opérateurs privés, ...
- o de préciser le choix des sites et les types d'installations à visiter
- o de s'appuyer sur le respect mutuel et la confiance
- o de promouvoir des partenariats Sud/Sud

- de s'appuyer sur la coopération de la société civile
- de soutenir les échanges et les enrichissements mutuels